

juillet 2024 : « **En 2025, avec la ZFE-m, les concentrations en polluants seront identiques à la situation sans ZFE-m** »

M. Pédagogy :

Nîmes ne fait pas partie des agglomérations qui connaissent des dépassements réguliers des seuils réglementaires français de pollution et qui doivent respecter un calendrier de restrictions.

Nîmes fait donc le choix de mettre en application une Zone à Faibles Emissions mobilité non progressive au 1er janvier 2025 pour une durée de 5 ans. Elle souhaite ainsi se laisser le temps d'étudier une progressivité de la mesure d'ici 2030.

L'objectif de cette première phase est avant tout pédagogique. En écartant tous les véhicules les plus polluants 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, la ZFE-m sera l'occasion de **sensibiliser l'ensemble des usagers** et de **favoriser l'acceptation sociale**. Nos concitoyens seront invités à se procurer leurs vignettes Crit'Air et à se familiariser avec l'idée de futures restrictions.

Il suffit de regarder les réactions hostiles qui se sont multipliées dans les métropoles les plus engagées dans ce dispositif. Il faut prendre le temps de la concertation pour assurer une progressivité des interdictions acceptable et comprise par la population.

Mme Trotimoret :

Ce souci de concertation est bienvenu, mais la première initiative de la mairie sur ce sujet est de lancer une concertation d'à peine deux mois à travers son dispositif nouveau « jeparticipe.nimes.fr », qui reste très confidentiel. **En deux mois, seuls 57 concitoyens ont participé à cette consultation sur la ZFE !** De plus, la délibération du 14 décembre 2024 mettant en place la ZFE ne tire aucun enseignement de cette « concertation ». Le projet initial a été approuvé sans que nos élus ne prennent connaissance des avis et suggestions exprimés.

La métropole de Montpellier avait engagé un dispositif de plus d'un an pour débattre de son projet de ZFE.

M. Pédagogy :

Plusieurs facteurs justifient la nécessité de poursuivre la réflexion avant d'arrêter un choix. Le renouvellement du parc de véhicules stimulé par les décisions de l'Union Européenne va très sensiblement faire évoluer le poids des différentes catégories de véhicules (forte réduction des Crit'air 3, 4 et 5).

Le parc de bus du réseau Tango va également poursuivre sa mutation dans les 5 ans à venir.

Le plan Vélo va permettre de développer sensiblement la part des mobilités douces dans la ville et l'agglomération.

Mme Trotimoret :

En gros, si je suis votre raisonnement, la simple évolution du parc de véhicules et des parts respectives des modes de déplacement suffira à résoudre le problème de pollution. Rien ne presse, inutile de risquer de contrarier nos concitoyens.

Je pense que Nîmes fait une lecture erronée de « l'étude de préfiguration » du CEREMA de septembre 2024. Si Nîmes ne fait pas partie des agglomérations les plus exposées, l'étude indique toutefois que « **les seuils réglementaires des polluants atmosphériques ne sont pas tous respectés sur la commune de Nîmes en 2023.** »

À Nîmes, en 2022, la valeur limite de NO₂ fixée à 40 µg/m³ en moyenne annuelle n'est pas respectée à proximité des grands axes du territoire. Par contre, sur quasi-totalité de la commune de Nîmes, les concentrations de particules PM_{2.5} ne respectent pas l'objectif de qualité de 10 µg/m³ en moyenne annuelle fixé par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) ».

Ce n'est pas parce que les seuils français restent peu ambitieux que la situation est acceptable. **Je note également la contradiction qui consiste à autoriser durablement tous les véhicules polluants sur les grands axes, alors que leurs riverains subissent déjà les niveaux de pollution les plus élevés.**

En 2021, l'OMS a édicté de nouvelles valeurs guide pour la qualité de l'air. Elles correspondent à des niveaux de concentration en polluants à ne pas dépasser pour protéger la santé des populations.

En 2022, « la totalité de la population du territoire de Nîmes est exposée à des concentrations annuelles en particules PM₁₀ et PM_{2.5} supérieures au seuil préconisé par l'OMS, ainsi que plus de 80% des personnes vivant à Nîmes pour ce qui concerne le seuil NO₂. »




	NO ₂	PM _{2.5}	PM ₁₀
 Recommandations OMS 2021	123 750 personnes	148 600 personnes	148 600 personnes
 Valeur limite 2030 Projet de Directive	20 900 personnes	137 600 personnes	12 150 personnes
 Valeur limite Actuelle	Entre 250 et 650 personnes	0 personnes	0 personnes

Tableau 6 : Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine sur Nîmes en 2022

Attendre 5 ans sans prendre de mesure adéquate me paraît une attitude irresponsable.

Sans conclure :

Toucher à la voiture est un sujet qui multiplie les mécontentements. Mais décider de ne rien changer pendant 5 ans est-il la meilleure manière d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens ? Le débat va certainement se prolonger dans les années à venir. Et vous qu'en pensez-vous ?

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.
Ecrivez-nous à : contact@controverses30.fr
Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.controverses30.fr/>
Et sur notre page <https://www.facebook.com/controverses30>